

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 octobre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

**2019 DAC 716** Subvention (4.000 euros) à l'association Accueil Solidarité Saint Augustin dans le cadre de l'action culturelle locale du 8e arrondissement.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Accueil Solidarité Saint Augustin ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

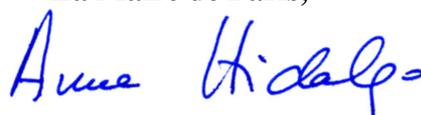
Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 8e arrondissement, à l'association Accueil Solidarité Saint Augustin, 8 Avenue César Caire – 75008, pour l'organisation de sorties de découvertes du patrimoine culturel. Simpa 190576, 2019-08413

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 4.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**